



Communiqué de presse

Luxembourg, le 20 mai 2021

Déchets électroniques: l'UE peine à atteindre ses objectifs

Ensemble, les États membres de l'UE collectent et valorisent plus d'équipements électriques et électroniques mis au rebut que la plupart des autres pays du monde. Pourtant, l'UE risque de manquer les objectifs plus ambitieux qu'elle s'est fixés en matière de collecte des déchets électroniques. Dans un nouveau document d'analyse, la Cour des comptes européenne fait le point sur les défis à relever: faire appliquer les règles existantes, vérifier qu'elles sont respectées et lutter contre les infractions et la criminalité, comme les transferts illicites de déchets vers les pays extérieurs à l'UE.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (ou «e-déchets») – outils électriques et électroniques, appareils ménagers et gros équipements, comme les panneaux photovoltaïques, mis au rebut – présentent un danger pour l'environnement s'ils ne sont pas traités correctement. Bien souvent, ils contiennent des matières recyclables, comme des métaux et des plastiques, et peuvent donc trouver leur place dans une économie circulaire. Par exemple, une tonne de smartphones contient environ cent fois plus d'or qu'une tonne de minerai d'or.

«Dans l'UE, la collecte et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques a progressé au fil du temps, et l'Europe recycle actuellement environ 80 % des e-déchets qu'elle collecte», constate M^{me} Joëlle Elvinger, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable du document d'analyse. «Toutefois, la collecte, le recyclage et le réemploi des déchets électroniques n'avancent pas au même rythme dans tous les États membres, et la cadence pourrait être accélérée. Nous avons aussi constaté que la lutte que l'UE mène contre la gestion peu scrupuleuse de ces déchets, les transferts illicites et d'autres activités criminelles, est un parcours semé d'embûches.»

Après avoir atteint ses objectifs de collecte et de valorisation des déchets électroniques, l'UE a revu ses ambitions à la hausse, mais aucune donnée récente n'est disponible à ce jour concernant ces nouveaux objectifs. En réalité, seuls deux États membres semblent être bien placés pour atteindre les objectifs de collecte fixés pour 2019. Les auditeurs remarquent que des pas encourageants ont été faits, notamment avec l'intégration d'exigences liées à l'économie circulaire dans les propositions législatives (par exemple l'écoconception), avec des signaux forts envoyés en faveur de la réduction de l'utilisation des matières premières et avec la promotion de la réparabilité et de la durabilité des produits. Les nouvelles exigences d'écoconception ne concernent toutefois pas encore certains équipements électriques et électroniques populaires comme les téléphones portables et les ordinateurs. Avec ce document d'analyse, la Cour des comptes européenne entend

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du document d'analyse de la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

alimenter la réflexion de la Commission européenne sur l'élaboration de l'initiative d'économie circulaire pour le matériel électronique prévue pour le dernier trimestre de 2021.

Petit à petit, l'UE a amélioré sa législation sur les déchets électroniques, mais les États membres peinent souvent à la faire appliquer. Les auditeurs épinglent notamment une gestion parfois peu scrupuleuse des e-déchets et de leur traitement (par exemple l'extraction de composants ou de substances potentiellement toxiques et la dépollution), souvent liée à l'absence ou à la rareté des contrôles et des inspections. Certains États membres ne disposent pas des ressources nécessaires pour contrôler rigoureusement les opérateurs et les transferts de déchets vers des pays situés en dehors de l'UE. Une gestion des déchets peu vertueuse ou s'affranchissant du cadre légal recèle un attrait économique évident, alors que les risques de se faire prendre sont généralement faibles. La lutte contre la criminalité constitue donc un défi de taille dans la gestion des déchets électroniques.

Informations générales

Le document d'analyse n° 04/2021 de la Cour des comptes européenne intitulé «Actions de l'UE et défis à relever dans le domaine des déchets électroniques» est disponible dans 23 langues sur le site eca.europa.eu. Ce document d'analyse ne résulte pas d'un audit, mais d'une analyse d'informations publiques ou de renseignements recueillis spécialement à cet effet.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502